



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 16 février 2023 à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle du Conseil en séance ordinaire sous la présidence de Martine SOREL, Maire.

• **Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoints, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Pascal RAYER, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Monsieur Guy FOURNIER, Madame Sandy CLEMENT, Monsieur Bernard LANDEMARD, Madame Séverine CHAMPETIER Conseillers

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sandy CLEMENT en tant que secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil du 22 décembre 2022

Compte rendu approuvé à l'unanimité

Délibération 2023-16 : Demande de subvention (Annule et remplace 2023-09 suite à erreur matérielle)

Madame le Maire demande au conseil municipal :

- l'autorisation d'engager des travaux d'isolation de la mairie (comble, cage d'escalier, couloir), dans le but de réduire la facture énergétique communale.
- l'autorisation de solliciter une subvention à hauteur de 50 % auprès de la Région dans le cadre de son appel à projet « rénovation énergétique de la stratégie Energie – Climat ».
- l'autorisation de solliciter une subvention à hauteur de 30 % auprès du Département du Val d'Oise, dans le cadre du Fond Départemental d'Aide à l'Investissement des Collectivités (Val d'Oise Territoires).

Par 11 voix pour, 0 Voix contre, 0 Abstention

Approuvé à l'unanimité,

Délibération 2023-10 : SIERC travaux d'enfouissement

Madame le Maire demande l'acceptation des travaux d'enfouissement du programme 2022 (Grande rue du Bourg). Le SIERC demande une délibération concernant ce projet. Madame le Maire rappelle que 70% du montant hors taxe des travaux sont pris en charge par le Syndicat et les 30% restants sont à la charge de la commune.

Le conseil municipal :

- Autorise le Maire Décision approuvée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré,

Par 11 voix pour, 0 Voix contre, 0 Abstention

Approuvé à l'unanimité,

Délibération 2023-11 : Vote des loyers du loyer du 12 rue de la mairie

Le Maire, Madame SOREL rappelle les montants des différents loyers encaissés par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil propose de ne pas augmenter les loyers communaux pour l'année 2023 les maintenant ainsi à :

- 910 euros pour le 5 Rue de la Mairie
- 650 euros pour l'appartement en Mairie

Après en avoir délibéré,

Par 8 voix pour, 0 Voix contre, 3 Abstention

Les membres du conseil municipal approuvent à la majorité

Délibération 2023-12 : Demande de subvention du Collège Rosa BONHEUR

Madame le Maire fait lecture d'une demande de subvention émanant de l'association sportive du Collège Rosa BONHEUR, afin de financer une séjour au ski à châtel.

Le Conseil décide d'allouer une subvention de 200 euros.

Par 10 voix pour, 0 Voix contre, 1 Abstention

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité

Délibération 2023-13 : Annulation subvention « Société de Chasse d'Ambleville »

Suite au rejet du titre émis par la commune, pour défaut de RIB, Madame le Maire a trouvé un arrangement avec la société de chasse. Madame le Maire demande l'annulation de la délibération n°2023-01.

Après en avoir délibéré,

Par 11 voix pour, 0 Voix contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité

Délibération 2023-14 : Annulation « Reversement de la part communale de la taxe d'aménagement »

Madame le Maire indique que dans le cadre de l'examen de la loi de finance rectificative n°2, la commission mixte paritaire a abrogé l'obligation de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement.

En conséquence, la communauté de communes renonce à percevoir cette taxe.

Madame le Maire demande l'annulation de la délibération n° 2023-06 « Reversement de la part communale de la taxe d'aménagement ».

Par 11 voix pour, 0 Voix contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité

Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Le Maire

Martine SOREL



La secrétaire de séance

Sandy CLEMENT